

R

LE MANIFESTE

L'exigence d'un Family Office.

I. LE CONSTAT

Votre patrimoine s'est construit sur l'exigence.
Sa gestion ne devrait-elle pas l'être tout autant ?

La plupart des dirigeants et entrepreneurs que nous rencontrons partagent une même frustration : ils ont bâti un patrimoine d'exception, mais se retrouvent face à des solutions standardisées.

L'industrie classique de la gestion de patrimoine propose des produits. Un Family Office construit une architecture.

Chez R Gestion Privée, nous pensons que l'ingénierie patrimoniale ne supporte pas le prêt-à-porter. Elle exige du sur-mesure, une vision globale et, surtout, l'art du temps long.

Le vrai luxe n'est pas l'accumulation, c'est la lisibilité.

II. LA PHILOSOPHIE

Une stratégie patrimoniale n'est parfaite que lorsqu'elle se fait oublier.

C'est aujourd'hui que se construit votre sérénité de demain. Chez R Gestion Privée, notre rôle n'est pas de vous encombrer avec la complexité des marchés, mais de concevoir une architecture globale où chaque élément trouve sa juste place.

Nous bâtissons pour vous une mécanique de précision. Structuration juridique, optimisation fiscale, allocation d'actifs : nous assemblons ces rouages pour qu'ils fonctionnent en parfaite harmonie. L'objectif est simple : vous décharger de la charge mentale liée à la gestion de votre patrimoine.

Vous vous consacrez à l'essentiel — vos projets, votre famille, votre temps libre. De notre côté, nous veillons au grain. Nous pilotons, ajustons et protégeons vos intérêts avec une vigilance de chaque instant.

Notre plus grande réussite est de nous rendre invisibles pour vous laisser profiter de l'essentiel.

III. LE SAVOIR-FAIRE

Une architecture robuste exige la maîtrise absolue de ses fondations.

Nous n'avons aucun parti pris, si ce n'est celui de l'excellence. Nous intervenons en architecture ouverte autour de trois domaines d'expertise :

L'Ingénierie Patrimoniale & Fiscale

La clé de voûte. Avant d'investir, nous structurons. Nous dessinons le cadre juridique et fiscal le plus performant pour protéger vos proches et anticiper la transmission.

L'Allocation d'Actifs : L'art du calibrage.

Le moteur de la performance. Nous opérons une sélection rigoureuse des fonds (marchés financiers, Private Equity) pour aller chercher le rendement là où il se trouve.

L'Immobilier Stratégique

L'ancrage dans le réel. Démembrement, club deals ou actifs d'exception : nous identifions les opportunités tangibles pour générer des revenus pérennes.

Une seule boussole guide nos sélections : vos intérêts.

IV. L'ENGAGEMENT

Le véritable luxe n'est pas seulement financier. C'est la tranquillité d'esprit.

La gestion de patrimoine est avant tout une affaire de confiance et de temps long. C'est pourquoi nous avons fait le choix de n'accompagner qu'un nombre restreint de familles et d'entrepreneurs.

Cette exigence nous permet de garantir à chacun de nos clients une disponibilité totale, une confidentialité absolue et un suivi d'une précision chirurgicale. Votre patrimoine n'est pas un numéro de compte, c'est l'œuvre de toute une vie. Il mérite une attention exclusive.

Nous n'écrivons jamais la suite sans vous avoir rencontré.

PRENDRE LE TEMPS D'UN ÉCHANGE

Prenons rendez-vous pour explorer ensemble vos enjeux patrimoniaux et bâtir une stratégie à la hauteur de votre histoire.

Contact

Cabinet R GESTION PRIVÉE

Téléphone : 07 44 98 00 60

Email : contact@rgestionprivee.com

Site : www.rgestionprivee.com

AVERTISSEMENTS— Les informations de ce document sont générales et ne constituent pas un conseil en investissement personnalisé ni une recommandation. Tout investissement comporte des risques, dont un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La fiscalité dépend de la situation de chacun et peut évoluer.

Assurance-vie / unités de compte : les UC ne garantissent pas le capital ; l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte ; valeur sujette aux marchés ; horizon recommandé.

SCPI / OPC I : liquidité limitée ; revenus et capital non garantis ; frais d'entrée ; horizon long ($\geq 8-10$ ans) ; risque immobilier (vacance, marché).

Produits structurés : risque de perte partielle ou totale du capital ; dépendance à la solidité de l'émetteur (risque de crédit) ; produit à conserver jusqu'à l'échéance ; conditions de remboursement à bien comprendre.

Private Equity : placement illiquide ; durée longue ($\geq 8-10$ ans) ; valorisation incertaine ; risque élevé de perte en capital.

ETF / OPC : soumis aux fluctuations de marché (et de change le cas échéant) ; risque de perte en capital ; tracking error possible.

Prévoyance / assurances : garanties soumises à conditions, exclusions et délais de carence ; se référer aux notices/CG.

Communication promotionnelle non contractuelle. Avant toute souscription, lire les documents d'information (KID/DIC/DICI, notice, note d'information). La mise en place d'une solution suppose l'analyse d'adéquation (objectifs, horizon, connaissance/expérience, tolérance et capacité à la perte). Barème d'honoraires et informations sur les rémunérations disponibles sur demande.